MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2026-057

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION SUR UNE VOIE ROUTE DE LA CORNICHE & ROUTE DE BONIFACIO DU 30/11/2026 AU 04/12/2026

Le Maire de la Commune de Propriano ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;
Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
Vu l'arrêté municipal n° 2026-012 du 8 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;
Vu la demande de l'Entreprise DELTACOM sis : 69134 DARDILLY, afin d'effectuer des travaux de réhausse de regards télécom sis : Route de la Corniche et Route de Bonifacio -20110 PROPRIANO.
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation afin de permettre la réalisation des travaux sur la commune ;

ARRETE

-Article 1er : En raison des dits travaux, la circulation sera réglementée par un alternat sur la Route de la Corniche et sur la Route de Bonifacio du 30 novembre 2026 au 04 décembre 2026.

Compte tenu de la suppression d'une voie et de l'empiétement sur la chaussée, la vitesse est limitée à 30 km/h et une circulation alternée par feux tricolores et/ou manuellement sera mise en place pour garantir la sécurité afférente à ces dits travaux.

-Article 2 : Les différents panneaux de signalisation d'interdiction de stationnement et de réglementation de circulation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à **Propriano,** le **27 novembre 2026**
Le premier adjoint



Jean-Baptiste OLLANDINI